

# Paiement par internet

## SERVICE DE GARDE

Le service de paiement par internet est accessible pour le paiement des frais de garde.

Les institutions financières qui offrent le service sont les suivantes : Banque National, Caisse populaire Desjardins, Banque Laurentienne, Banque Toronto Dominion, Banque Royal, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC.

Voici les étapes, lors d'un premier paiement :

1. Vous devez accéder à votre compte sur le **site de votre institution financière**.
2. Saisir « Découvreurs » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide. Vous obtiendrez :
  - « CSS des Découvreurs – Service de garde ». pour la plupart des institutions financières.
3. Inscrive le N° de référence qui se retrouve sous vos coordonnées qui sont imprimées sur l'état de compte de votre enfant.

Parent A	Parent B
Téléphone (maison) : Téléphone (travail) :	Téléphone (maison) : Téléphone (travail) :
N° de référence: XXX XXXXXX XXXXXX X	N° de référence: XXX XXXXXX XXXXXX X

Si toutefois vous aviez des problèmes à effectuer votre paiement, nous vous invitons à faire appel au service à la clientèle de votre institution bancaire.

## IMPORTANT

- **CLIQUEZ SUR LE BON LIEN!**

Des liens existent également pour payer d'autres types de facture (ex. : taxe scolaire, transport scolaire, facture scolaire).

- **ASSUREZ-VOUS D'UTILISER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE CORRESPONDANT AU PARENT PAYEUR.**

Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte du nouveau service de garde.

- **AUCUNE CORRECTION NE POURRA ÊTRE APPORTÉE LORS DE L'ÉMISSION DES RELEVÉS FISCAUX.**

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique.